

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_88 - OBJET : Contrat de fourniture de gaz en bouteille pour les services techniques avec la société PROXIGAZ

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME qu'il y a lieu de prévoir un contrat de fourniture de gaz en bouteille pour les services techniques

DECIDE de passer avec la société PROXIGAZ – Secteur Sud Est – 78 rue Saint Jean – CS 90107 – 31132 BALMA CEDEX un contrat de fourniture de gaz en bouteille pour les services techniques, à compter du 25/09/2023, pour une durée d'un an.

DIT que le contrat prévoit :

- la mise à disposition d'un casier à bouteilles
- le stock de 20 bouteilles de gaz : prix du stock mis en prêt : 700€ HT (35 € par bouteille)
- la recharge des bouteilles au prix de 23 € HT la bouteille

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 5 octobre 2023.

Le Maire,

Olivier GUIRON

